

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
DU 7 NOVEMBRE 2009

Rédigé par :

la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.) (<http://smmfcpe.free.fr>)  
et le Groupement Autonome de Parents d'Elèves (G.A.P.E.) (<http://smm-unaape91.org>)

**REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement a été voté à l'unanimité.

**SECURITE**

Tous les accès à l'école (portes, portillon, portail...) doivent être refermés après chaque passage.

**MEDICAMENTS**

Attention ! certains enfants ont encore des médicaments dans leurs poches. **Ce n'est pas autorisé !**

**MALADIE CONTAGIEUSE**

Tous les points d'hygiène à l'école sont règlementaires.  
Suite au pic de maladies en octobre, il est demandé aux parents d'être vigilants sur l'état de santé de leur enfant à son arrivée à l'école.

**COMMUNICATION**

Dans tous les cas, le dialogue reste primordial entre l'école et les parents pour signaler une situation inhabituelle ou pour suivre l'évolution de son enfant, n'hésitez pas à vous adresser directement avec la personne concernée. Les enseignantes restent disponibles (sur rendez-vous) pour une rencontre avec les parents.

**QUELQUES DATES**

- 14 novembre 2009: conférence sur les dangers d'internet
- 31 mars 2010: forêt de Cheptainville (grande section)
- Mars 2010 : cross
- Fin du second trimestre: sortie vélo (CM1-CM2)
- Du 31 mars au 9 avril: classe de mer (CM2)
- 9 avril : Nettoyage de printemps
- 14 mai: journée sans voiture
- 26 mai : Château de Chamarande (moyenne section)

## PRESENTS :

Les enseignantes :	Mmes Elie-Auzé, Saysithideth, Verdier, Texier, Lefèvre, Duarte et Perez
La municipalité :	Mme Rocher et M Berrichillo
La FCPE :	Mmes Lamoureux, Teurtrie, Lütjens, Mahjoub et Cato
Le GAPE :	Mmes Martini, Walle, et M Graziani.

## Rappel du rôle des parents élus comme représentants de parents d'élèves et attributions du conseil d'école :

A l'occasion de ce premier conseil d'école, Mme Perez rappelle leur rôle aux associations de parents d'élèves:

- Représenter les parents d'enfants inscrits à l'école,
- Participer aux conseils d'école.

Pour toute question, le représentant doit suivre le même processus que les autres parents, « à titre personnel », c'est-à-dire la poser à l'enseignant concerné puis, si besoin est, à la directrice.

Attributions du conseil d'école :

- Voter le règlement intérieur de l'école,
- Faire des propositions,
- Donner un avis consultatif sur le projet de l'école, la vie de l'école hors temps scolaire : l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'achat de livres, les conditions d'intégration des handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène, la protection et sécurité des enfants au niveau scolaire et périscolaire.

### **I. Règlement intérieur:**

Mme Perez précise certains points :

- Pour signaler à l'école un enfant malade, les emails restent une très bonne formule. Mme Perez peut prendre les appels téléphoniques jusqu'à 8h20 le matin, et plus tard le jeudi.
- En plus d'avoir prévenu l'école le jour même, l'enseignant doit être informé par un mot des parents dans le cahier de correspondance. Pour plus de 48 heures d'absence une excuse écrite est demandée (le certificat médical n'est plus exigée depuis une note du 19/11/2009).
- Si, pour des raisons personnelles, la famille doit faire quitter plus tôt ou rentrer plus tard l'enfant, l'école doit (en accord avec la loi) faire signer une décharge aux parents.
- La ponctualité est exigée :
  - accueil des enfants : 8h20 et 13h20
  - horaires des cours 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

- Le respect du personnel, des employés communaux et des enseignants est rappelé aux enfants et aux parents. Les parents ne peuvent pas rester discuter dans l'enceinte de l'école, et sont invités à le faire à l'extérieur.

- l'équipe éducative comprend : la directrice de l'école, l'enseignant et les parents concernés, Mme Delsol (enseignante référente en cas de prise en charge par la MDPH), un médecin chargé du contrôle médical

*A noter: il n'y a plus d'infirmière scolaire ni de secrétaire médicale sur le secteur de Briis sous Forges !*

- Les locaux sont confiés à la directrice. En cas de problème majeur concernant les locaux (défectuosités du matériel, des locaux, chauffage, éclairage etc),, la mairie est responsable. C'est elle qui assure la commission de sécurité.

Une alerte d'incendie est réalisée dans les quinze jours après la rentrée, et par la suite une fois par trimestre. Tous les enfants sont dehors en trente secondes. Les enfants « jouent le jeu » et prennent cet exercice très au sérieux.

- Pour répondre à une question posée par le GAPE, en aucun cas une ATSEM ne pourra surveiller l'entrée des élèves en maternelle. Ceci était possible l'année précédente parce que la Mairie avait octroyé (en plus du quota prévu) une quatrième ATSEM. Mme Perez rappelle que c'est une chance qu'à Saint-Maurice il y ait une ATSEM par classe.

Les parents restent responsables de leurs enfants jusqu'à l'entrée en classe. Si un parent constate un problème concernant l'entrée ou la sortie d'un enfant, il est fortement encouragé à le signaler aussitôt à un enseignant.

La porte d'entrée de la maternelle est difficile à ouvrir. Il est impératif qu'elle soit refermée après le passage de chacun, il en va de même pour tous les portails.

La mairie propose de le rappeler par un écriteau sur ces accès et réfléchit à un système qui facilitera l'ouverture de cette porte.

Mme Perez propose de rajouter au règlement intérieur que les portes, portillon et barrières de l'école doivent rester fermés.

- Les téléphones portables sont interdits par la loi depuis cette année; ce point a été inclus au règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité et sera transmis en intégralité à tous les parents.

## **II. Hygiène et santé:**

- Suite à une question du GAPE, Mme Perez confirme que des distributeurs de papier et des poubelles fermées ont été installés en début d'année. Elle se demande si cela apporte réellement un bénéfice du fait d'un coût élevé et d'un grand gaspillage du papier, de la part des enfants.

Avec l'accord de la Mairie, en sus des distributeurs, les enfants ont toujours accès aux serviettes en coton pour s'essuyer les mains. Ces serviettes sont maintenant changées plus souvent : trois fois par jour en maternelle et deux fois par jour en primaire.

Tous les points d'hygiène à l'école de Saint-Maurice sont règlementaires.

- En cas de maladie contagieuse (par exemple : grippe, gastro-entérite), il est demandé aux parents d'être vigilants dès le matin avant de déposer leur enfant à l'école. Il ya eu un gros pic de maladies en octobre avec un record d'absentéisme de 3.5% (0.2% en septembre). Le directeur de l'école n'est pas habilité à fermer l'école en cas de grippe A. Cette mesure revient à la mairie en collaboration avec les services du préfet et de l'Education Nationale.

- Rappel : il est interdit de confier des médicaments aux enfants.  
En cas de traitement nécessaire, il faut utiliser un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) complété conjointement par les parents, le médecin traitant et le médecin scolaire. Sa période de validité ne peut pas excéder une année.

### **III. Rôle des ATSEM et surveillance des enfants entre les temps en classe:**

- Suite à une question du GAPE concernant la prise en charge de l'enfant par l'école en cas de blessure, il est expliqué qu'en cas d'urgence, l'école appelle le 15 (le SAMU) et les parents. Chaque ATSEM est détentrice de l'AFPS (gestes de premier secours), et cette formation est renouvelée chaque année. C'est la Mairie qui est en charge du suivi de ces formations.

La surveillance dans la cour est assurée par deux enseignantes pour l'école élémentaire, et une enseignante pour chaque classe de maternelle. A la garderie et à la cantine, la surveillance est assurée par le personnel communal.

- Il a été rapporté au GAPE des problèmes de plaies considérées mal soignées (pose de stéril strip). Mme Perez précise qu'elle n'a pas été informée de cela et qu'il est vraiment nécessaire que les parents suivent le parcours recommandé, en venant informer directement les enseignants de ce type de problèmes.

Mme Perez rappelle que le rôle des représentants des parents d'élèves est de faciliter la communication et encourager les parents soucieux de la prise en charge de leurs enfants à venir en parler aux enseignants et à la directrice, et de les accompagner s'ils le souhaitent.

- Les différents membres du conseil d'école refusent la proposition du GAPE d'établir des coupons de suivi des petits accidents, les maîtresses ayant déjà beaucoup à faire. Mme Perez rappelle qu'il existe un registre de soin à l'école, où figurent les incidents, leurs déroulements et si les parents ont été prévenus.

En cas d'écorchures « bénignes » les soins sont effectués.

En cas de choc ou de coup plus important (suspicion de foulure par exemple) l'école téléphone aux parents, voire au SAMU, en fonction de la gravité de l'accident.

Un compte-rendu d'accident est rédigé par la directrice et envoyé à l'inspecteur. Les parents peuvent le consulter ou en demander une copie à l'école (notamment pour leur assurance).

- Suite à une question de la FCPE, il est confirmé que lors du passage des enfants de maternelle aux toilettes, les ATSEM n'interviennent que si l'enfant leur demande de l'aide. Les ATSEM apportent des soins à l'enfant en cas de besoin, dans le respect et l'aide à l'autonomie de l'enfant.

- Le GAPE demande si les barrières du terrain de jeux de maternelle ne sont pas trop dangereuses pour les enfants, plusieurs d'entre eux s'étant déjà blessés dessus. Mairie et enseignantes répondent que cette barrière a des angles émoussés et n'est pas si dangereuse. Les enseignantes indiquent que c'est plutôt sur le goudron que les enfants se blessent le plus, et qu'on ne peut pas tout enlever pour des raisons de sécurité.

- Suite à une question du GAPE concernant la réfection de l'aire de jeux de la maternelle, la mairie indique que ce n'est pas un chantier d'actualité, et que le coût minimal a été évalué à 20 000 euros.

Des gravillons aux normes européennes ont été ajoutés et, suite à la demande des enseignantes de maternelle, un léger ponçage sera réalisé et un vernis sera ajouté sur le toboggan pour supprimer les échardes.

Par ailleurs, suite à une demande du GAPE, les bras articulés des stores de fenêtre, jugés dangereux, vont être retirés par la mairie dans les semaines à venir.

#### **IV. Communication :**

- Rendez-vous parents / enseignants:

Sur 189 élèves inscrits à l'école, seules 14 prises de rendez-vous de la part de parents d'élèves ont été comptabilisées, au regret de Mme Perez. Ce sentiment est partagé par les institutrices, qui encouragent vivement les parents à venir les rencontrer, en prenant rendez-vous et non en entamant des discussions entre deux portes. Ces rendez-vous peuvent être courts et se renouveler plusieurs fois dans l'année. Ils sont utiles, même pour les enfants sans problèmes.

- Cahier de correspondance:

Il est rappelé que le cahier de correspondance en élémentaire doit être consulté par les parents tous les soirs, même si l'enfant va à l'étude ou à la garderie.

- Arrêt maladie de Mme Duperrier:

Concernant la question soulevée par la FCPE, sur la durée du congé maladie de Mme Duperrier, institutrice de la classe de CP, Mme Perez indique que son retour est prévu début janvier et son remplacement d'ici là est assuré par Mme Lefèvre. En outre, si Mme Duperrier devait être de nouveau absente, elle serait encore remplacée par Mme Lefèvre.

Il est précisé que l'information sera communiquée dans les cahiers de correspondance des CP.

- Rappel:

Il est désormais inscrit dans le règlement intérieur qu'il est interdit aux enfants de distribuer pendant les heures scolaires leurs invitations (d'anniversaire notamment) à leurs camarades. De même, les bonbons et chewing gums sont également interdits.

Il est demandé aux parents de ne pas régler les problèmes dans l'enceinte de l'école (avec les enfants ou les autres parents).

- Enfants malades:

Suite à une question de la FCPE demandant s'il existe une procédure pour récupérer les devoirs en cas de maladie, ou si cela est basé uniquement sur la solidarité, Mme Perez indique que les enseignantes préparent les devoirs pour les enfants absents et les transmettent à un frère, une sœur ou un voisin.

Mme Perez encourage ses élèves de CM2 à se responsabiliser dans le projet de la préparation au passage au collège. Il est important qu'ils participent à cette organisation en cas d'absence en appelant un camarade pour s'informer du travail qui a été réalisé et de ce qu'il doit faire.

#### V. Point sur les sorties scolaires et sportives prévues durant l'année :

##### Maternelle

- sorties USEP :
  - pour les moyens: le 26 mai, au Château de Chamarande (hors temps scolaire)
  - pour les grands: le 31 mars, course d'orientation dans la forêt de Cheptainville (hors temps scolaire)
  - pour les petits : sortie à Saint Maurice (date à définir),
- pour tous : rencontre d'athlétisme à Bondoufle

##### Primaire

- cross : en mars

Le cross devrait avoir lieu la dernière semaine de mars, comme finalité de l'entraînement du second trimestre.

- sortie vélo

Une réunion couplée à celle de la classe de mer aura lieu courant décembre avec les parents d'élèves de CM1 et CM2, et les entraînements débuteront à la fin du second trimestre.

- voyage :

Le voyage qui a lieu tous les trois ans se concrétise pour les élèves de la partie élémentaire de l'école. Mme Verdier rappelle que la vente de chocolats et de housses de téléphones portables par la coopérative scolaire permet à la coopérative de participer financièrement à la réalisation des voyages. Les housses de portable sont à la disposition des parents dans la classe de Mme Verdier.

Mme Perez est en quête d'un organisme qui puisse aider à la réalisation de ce voyage.

- classe de mer :

Destinée aux élèves de CM2, elle se déroulera du 31 mars au 9 avril. Mme Duarte se joindra à Mme Perez pour accompagner les 34 élèves.

Mme PEREZ remercie La Municipalité qui permet aux élèves de CM2 de partir pour une durée conséquente durant laquelle les élèves apprendront à manier le bateau à voile. Les CM2 seront donc absents le 10 avril pour la journée de l'environnement; en revanche un travail sur la propreté sur une plage leur sera proposé, avec une analyse de ce qui détruit l'écosystème marin.

- conférence sur les dangers d'Internet : samedi 14 novembre 2009

Elle est organisée par le GAPE sur le thème des dangers liés à l'utilisation d'Internet. Un mot sera inséré dans les cahiers de correspondance des enfants, pour information.

- Journée de l'environnement : 9 avril 2010

Le GAPE propose que cette action soit menée le vendredi, avant la journée organisée par la Mairie, qui convie l'ensemble des familles.

- journée sans voiture : 14 mai 2010

Le GAPE souhaite proposer la mise en place d'un pédibus facilitant l'organisation des parents ne pouvant y participer. Les parents désirant confier leurs enfants devront fournir une décharge aux organisateurs.

#### VI. Aide individualisée

Suite à la demande formulée par la FCPE, le soutien des enfants de CP sera donné aux mêmes heures qu'aux enfants de maternelle, afin qu'ils puissent déjeuner avec leurs camarades, et se sentent ainsi moins mis à l'écart.

Madame Lefèvre précise que les enfants s'investissent positivement dans ces moments d'aide individualisée, et que cela les aide. Le fait de travailler en petits groupes contribue à leur donner confiance en eux; ils acquièrent de l'assurance lors de leur retour en classe, car ils parviennent à mieux travailler et montrent ainsi à leurs camarades qu'ils peuvent réussir. En revanche cela induit une journée longue et fatigante pour eux.

Suite aux vacances de la Toussaint, une fatigue importante des enfants a été remarquée de façon générale par les enseignantes; elle a eu pour conséquence de l'agitation, et des difficultés à se concentrer et à se mettre au travail.

#### VII. Avenir de l'Ecole en général, et de l'école maternelle plus particulièrement :

Mme Perez encourage chacun à s'informer et à suivre les projets de l'Education Nationale pour l'école, car pour le moment il n'y a pas de précision sur son avenir. La FCPE rappelle son projet de conférence concernant l'avenir de la maternelle.

#### VIII. ENR (Ecole Rurale Numérique): point sur le projet :

Suite à une question du GAPE, la mairie apporte des précisions sur ce projet :

Début décembre: installation et formation de l'équipe pédagogique.

Mi-décembre: dispositif opérationnel.

Une personne supplémentaire, en contrat CAE a été engagée pour aider au projet informatique et participer en classe à une aide individuelle et individualisée. La participation des parents n'est donc plus nécessaire.

Mme Perez explique que ce projet implique une adaptation à cet outil. Il va falloir « apprivoiser » le matériel. Cela va induire une autre façon de penser l'enseignement. Il faut intégrer le tableau numérique dans la relation entre l'enseignant et l'enfant, et découvrir cet outil informatique. C'est avec beaucoup de courage que les enseignantes vont s'y atteler.

## **IX. Activités périscolaires :**

- **garderie:**

Suite à une question de la FCPE demandant la possibilité d'avoir une relecture humaine des factures avant envoi, la mairie invite en cas de problème les parents à venir en parler. Elle est étonnée de la question, car les erreurs sont très rares et toujours réglées après communication avec les parents. La mairie rappelle que la garderie n'a pas un but lucratif et en donne pour preuve qu'elle reste déficitaire.

- **étude :**

La FCPE demande à quoi est due la difficulté pour certains élèves de finir leurs devoirs : à une mauvaise organisation de l'élève, à un nombre trop important d'élèves ou à des soucis de discipline ? La mairie rappelle que le temps pour faire ses devoirs n'est pas le même pour chaque enfant. Cette année les études sont particulièrement calmes, et ne sont pas au delà de l'effectif prévu. Il est rappelé qu'il y a forcément discussion entre les parents et le responsable de l'étude au moment de la remise des enfants aux parents.

La suggestion FCPE d'un système d'étude partagé, à savoir 2 élèves à mi-temps sur le créneau d'un, n'est pas envisageable d'après la mairie. La gestion en serait trop complexe à cause de la variabilité des horaires des parents et du suivi pédagogique mis en place par les deux responsables de l'étude. La continuité du travail réalisé avec les élèves est indispensable.

- **conseil des jeunes :**

Suite à une question du GAPE, la Mairie informe qu'une liste de jeunes a été élue avec un taux de participation record pour la commune. Une réunion aura lieu le 14/11/09 pour élire le maire et ses adjoints.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la pédagogie et du civisme intégrés au projet d'école.

Ce Conseil fonctionne d'une façon autonome avec ses animateurs (conseillers de l'équipe municipale). Il est en lien avec tous les acteurs de la commune et bien sûr avec l'Ecole Simone Soumier.